

Lettre de Jan Spurk, président Pr de la 19^e section du CNU

Chers collègues, J'aimerais, à titre personnel, clarifier quelques aspects du fonctionnement de la 19^e section du CNU.

L'actuel CNU a été constitué dans la situation politique très délicate de la réforme universitaire incluant, bien sûr, la réforme du CNU et l'évaluation par l'AERES. Après une longue et productive discussion, la 19^e section a trouvé une position unanime et particulièrement claire : non à la réforme et le refus d'utiliser des critères bibliométriques dans l'évaluation. J'ai toujours défendu cette position et je n'ai pas changé d'avis.

Nous nous sommes beaucoup engagés dans les conflits provoqués par cette réforme d'une manière décidée et responsable, entre autres en retenant les résultats des qualifications que nous n'avons communiqués au ministère que lorsque la rétention risquait de se retourner contre les candidats.

Malheureusement, nous avons perdu la première bataille contre la réforme universitaire. Désormais, il s'agit de fonctionner /selon nos principes/ dans la nouvelle situation créée par cette réforme.

J'ai présenté ma candidature et j'ai été élu avec une très large majorité sur la base des principes qui sont appliqués dans le travail de la 19^e section :

1. *Ouverture et représentativité* : Dans le bureau sont présentes les quatre listes qui ont présenté des candidats (Qualité de la Science, UNSA, SNESup, SGEN). Pour que le CNU reste directement lié au monde universitaire, chaque réunion de la section commence avec un débat sur les sujets proposés par les membres. Il y a également beaucoup d'autres échanges entre les séances, surtout par mail. Malheureusement, je n'ai jamais obtenu l'autorisation de convoquer la 19^e section pour approfondir ces débats, en dehors des réunions prévues pour les qualifications et les promotions, congés etc., c'est-à-dire normalement deux fois par an.

2. *Transparence des critères* : Nous avons publié sur le site de la section les critères des dossiers de candidature et les critères d'évaluation. Ces publications doivent toujours être améliorées et actualisées. Ainsi, j'ai mandaté un VP et l'assesseur du bureau pour préparer une réactualisation de ces informations. Nous évaluons individuellement la qualité scientifique des travaux de nos collègues ainsi que leur engagement dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'institution. Les candidats refusés ont le droit de demander les rapports les concernant à leurs rapporteurs ou à la Direction générale des ressources humaines (DGRH A2-1, 72 rue Regnault, 75013 Paris).

3. *Equité des charges de travail* : Nous évaluons environ 350 candidatures de qualification et environ 150 autres dossiers (promotion, congés etc.) par an. Chaque membre évalue le même nombre de dossiers. Pour garantir des évaluations équitables et fondées sur les critères indiqués plus haut, nous procédons toujours à des doubles évaluations (obligatoires seulement pour les demandes de qualification). Il n'y a pas de présélection ou de « short list » établies par le président ou le bureau. C'est sur la base des deux rapports que nous délibérons et que nous votons sur chaque demande. Pour les demandes relevant du collège A, le vote à bulletin secret est obligatoire. Je regrette cette obligation ; en effet, je préférerais le vote à main levée.

4. *Responsabilité* : Notre évaluation porte sur des demandes de collègues et sur leur avenir professionnel. Ainsi, nous portons une lourde responsabilité que nous assumons collectivement sur la base de l'examen individuel de chaque demande, sans exception et même s'il y a deux avis convergents. Il y a une délibération sur chaque demande et chaque décision est votée. Ainsi, le résultat du vote engage l'assemblée. Bien sûr, chaque membre reste pour autant libre de ses convictions.

5. *Confidentialité* : Sans insister sur les obligations réglementaires concernant la confidentialité, la confidentialité des délibérations du CNU s'impose car elles concernent l'avenir de nos collègues. Ainsi, il faut que les discussions soient libres, sincères et franches. Il est inconcevable de commenter certaines décisions en dehors de l'assemblée.

J'aimerais également souligner que la grande majorité des dossiers ne pose pas de véritable problème d'évaluation. Les avis des membres sont généralement convergents. Néanmoins, les rapports sont toujours débattus en toute confidentialité et la décision est prise par le vote de l'assemblée. Ainsi, tout comme mes collègues, j'ai dû accepter des décisions de cette assemblée de pairs qui ne correspondaient pas à mon avis personnel et je continuerai de le faire.

Enfin, depuis très longtemps, le taux de qualification est d'environ 50%. Ceci s'explique surtout par le fait que nous recevons beaucoup de demandes de qualification de collègues qui n'ont pas - ou seulement très peu - de liens scientifiques avec la sociologie ou la démographie. Bien sûr, les frontières entre les disciplines sont mal désignées et perméables ; et je m'en félicite, par ailleurs. Nous recommandons aux collègues venant d'autres disciplines d'indiquer leurs motivations pour une demande de qualification dans la 19^e section ; ainsi, nous sommes mieux à même de comprendre le bien-fondé de leur demande.

Les candidats qui ont été refusés deux fois ont le droit de faire appel au Groupe IV du CNU. En ce qui concerne notre section, les appels sont rares, comparés au grand nombre de dossiers. En 2009, par exemple, quatre collègues demandant une qualification PR et deux collègues demandant une qualification MCF ont fait appel. Le groupe IV a accordé une qualification.

Dans l'année qui vient de commencer, la section reprendra ses travaux sur la base des principes que j'ai indiqués plus haut mais dans un contexte politique très tendu. Pendant les conflits du printemps dernier, nous avons fait preuve d'une grande sérénité et d'une solidarité exemplaire. Nous devons aujourd'hui faire preuve de la même sérénité et de la même solidarité pour éviter la transformation du CNU en une machine bureaucratique d'évaluation des universitaires.

Je ne suis pas le président de la transformation du CNU en une agence bureaucratique d'évaluation. J'ai été élu pour présider cette assemblée de pairs qui fonctionne selon des critères collégiaux et scientifiques.

Bonne rentrée à tous

Très cordialement

Jan Spurk
